



Le 10 mars 2023

Convocation au Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une séance ordinaire qui s'ouvrira le 17 mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,  
Yves Delot

## ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du compte rendu du 16 février 2023 .....	2
2.	Informations du maire.....	2
3.	Annulation partielle facture d'eau .....	3
4.	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021.....	5
5.	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 .....	7
6.	Maison de services publics – Plan de financement.....	9
7.	Restauration de l'orgue - plan de financement .....	10
8.	Terrain Foot 5 – Plan de financement .....	12
9.	Convention avec le SMBVA .....	13
10.	Admission des familles au PÔle Petite Enfance .....	15
11.	Création d'emplois saisonniers .....	16
12.	Taux d'imposition Fiscalité Directe Locale – Année 2023 .....	17
13.	Attribution de concours financiers aux associations – exercice 2023 .....	18
14.	Prix de l'Eau Potable – Exercice 2023.....	24
15.	Budget Principal .....	25
16.	Budget Annexe de l'Eau 2023.....	28
17.	Budget annexe de l'assainissement .....	29
18.	Budget Annexe de COURQULLON 2023 .....	30
19.	budget annexe camping .....	31
20.	Questions diverses .....	32



Le 17 mars 2023 à 19 h 00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de M. Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 mars 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT, M. BILLET, Mme GRUET, Mme ÉTIENNE, M. SERRE, Mme ROUSSEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme BIOT-FLORIMOND (pouvoir donné à M. BIOT), M. TIRARD (pouvoir donné à Mme SCHWENTER),

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. GORNEAU, M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme WILLEMS et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.



**M. LE MAIRE** : Bonjour à tous. Le quorum est atteint, j'ouvre la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 FÉVRIER 2023

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques concernant ce compte rendu ?

***Le compte rendu du conseil du 16 février 2023 est adopté à l'unanimité.***

2. INFORMATIONS DU MAIRE

➤ **Fête de printemps**

- Du 31 mars au 3 avril
- Fête foraine + vide-greniers par le comité des fêtes le 02/04

➤ **Camping**

- Ouverture le 15/04.
- En attente de 2 candidatures pour juin-juillet-août (caisse et snack)



➤ **ANTS (CNI et passeports)**

- Changement de l'ensemble du matériel en mai

➤ **Démolition GARAGE FORD**

- Dossier complet envoyé à la Direction Régionale des Affaires culturelles qui a jusqu'au 6 mai pour répondre. Passage devant la commission de la DRAC le 6 avril.

**M. Daniel PARIGOT** : C'est l'alignement de la rue qu'ils recherchent.

➤ **Marchés Publics**

- Attribution Théâtre de verdure :
  - Lot 1 Terrassement Gros œuvre : GEBAT
  - Lot 2 Structure et couverture : ACS
- Réception prévue avant le début de la saison culturelle le 20 juin 2023
- Pour les autres marchés, les notifications sont suspendues à l'accusé de réception des demandes de subventions.

➤ **Révision du PLU**

- La procédure suit son cours et le projet arrêté au dernier CM a été transmis aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour émettre leurs observations. Ensuite, l'enquête publique pourra se tenir. Le dossier est consultable sur rendez-vous au service de l'urbanisme et un registre est à disposition du public.

3. ANNULATION PARTIELLE FACTURE D'EAU

Montant des annulations de factures d'eau ..... 1 811,17 € TTC

*2023/015 - ANNULATION DE RECETTES - SPIC DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE DE SAINT-FLORENTIN*

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-12-4*

*VU la loi n° 2011-525 dite « loi Warsman » ;*

*VU le Décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012*

*VU le contrat de concession en date du 1<sup>er</sup> mars 2010*

*CONSIDERANT que la loi Warsman prévoit qu'en cas de fuite après compteur un particulier peut obtenir un dégrèvement sur une facture d'eau manifestement anormale ;*

*CONSIDERANT que le règlement du Service des eaux prévoit que le concessionnaire et la commune accordent un dégrèvement sur une facture dans la limite d'une fois par abonné au cours des 5 dernières années ;*

*CONSIDERANT que le bénéfice de cette facilité est encadré par le respect de certaines formalités et en particulier le respect d'un délai pour le dépôt de la demande ;*

*CONSIDERANT le calcul de la facture révisé :*

Postes	PU (€)	Quantité facturée (M <sup>3</sup> )	Montant facturé (€)	Quantité normale (M <sup>3</sup> )	Montant révisé (€)
<b>Distribution d'eau</b>					
Abonnement	7,5	1	7,5	1	7,5
Consommation	1,06	505	535,3	30	31,8
Total distri			542,8		39,3
<b>Total distri TTC</b>	<b>5,5</b>		<b>572,654</b>		<b>39,3</b>
<b>Collecte et traitement</b>					
Abonnement	53,5	1	53,5	1	53,5
Régul abonnement	4,09	1	4,09	1	4,09
conso+traitement	0,7056	505	356,328	30	21,168
Conso fin ouvrages	1,2113	505	611,7065	30	36,339
Total coll. Et traitement			1025,6245		115,097
<b>Total TTC</b>	<b>10</b>		<b>1128,18695</b>		<b>126,6067</b>
<b>Org. Publ.</b>					
Lutte contre la pollution	0,38	505	191,9	30	11,4
+ TVA 5,5			202,4545		12,027
Modernisation des réseaux	0,185	505	93,425	30	5,55
+ TVA 10			102,7675		6,105
Total HT			285,325		16,95
<b>Total TTC</b>			<b>305,222</b>		<b>28,977</b>
<b>Total Général</b>			<b>2006,06295</b>		<b>194,8837</b>

Le montant total des annulations de recettes demandées en annexe s'élève à : **1 811.18 € MILLE HUIT CENT ONZE EUROS ET DIX-HUIT CENTIMES** ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

● **ANNULE** partiellement les titres de recettes selon le détail figurant au tableau ci-annexé ;

● **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 673 au budget du SPIC de distribution d'eau potable de l'exercice antérieur et de l'exercice en cours au compte 7068.

**4. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021**

**M. LE MAIRE** : La population desservie est de **4 439** habitants pour 1 829 abonnés au 31/12/2021.

Volume facturé en 2021 : 261 324 m<sup>3</sup> contre 249.705 m<sup>3</sup> en 2020

Le réseau de collecte est constitué de 33,81 km au total :

11,39 km de réseau unitaire

22,42 km de réseau séparatif

Boues après épuration : 78,7 To en 2020 et 81,9 To en 2021

Facture type pour 120 m <sup>3</sup>	En 2021	en 2022
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe annuel	94,74 €	106,99 €
Part proportionnelle pour 120 m <sup>3</sup>	230,03 €	222,94 €
<b>Montant HT</b>	<b>324,77 €</b>	<b>329,93 €</b>
<b>Taxes et redevances</b>		
Agence de l'Eau	22,20 €	22,20 €
TVA	34,70 €	34,70 €
<b>Montant des taxes et redevances</b>	<b>56,90 €</b>	<b>56,90 €</b>
<b>Total de la facture type</b>	<b>381,67 €</b>	<b>386,83 €</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,18 €</b>	<b>3,22 €</b>



*2023/016 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021*

*VU l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)*

*VU l'article L. 213-2 du Code de l'environnement,*

*VU le projet de rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.*

*CONSIDERANT que le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante doit faire l'objet d'une délibération.*

*CONSIDERANT qu'en application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à (le SISPEA).*

*CONSIDERANT que le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.*

*CONSIDERANT que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.*

***Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité,***

- ***ADOPTE*** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- ***DECIDE*** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ***DECIDE*** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- ***DECIDE*** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

*Arrivée de M. Langlois à 19 h 20*

**5. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021**

La population desservie est de **4.439** habitants pour 2 241 abonnés au 31/12/2021

<b>Volume prélevé en m<sup>3</sup></b>	<b>En 2021</b>	<b>en 2022</b>
Source les Fourneaux	237 930	272 700
Source du Ruet (puits du Créanton)	220 570	171 220
<b>Total</b>	<b>458 500</b>	<b>443 920</b>
Volume consommé en 2021		233 958
Volume comptabilisé en 2021		225 243
Perte en 2021		209 962
<b>Facture type pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>En 2021</b>	<b>en 2022</b>
<b>Part de la Commune</b>		
Part fixe annuel	15,00 €	15,00 €
Part proportionnelle pour 120 m <sup>3</sup>	127,20 €	127,20 €
<b>Montant HT</b>	<b>142,20 €</b>	<b>142,20 €</b>
<b>Taxes et redevances</b>		
Agence de l'Eau	45,60 €	45,60 €
TVA	10,33 €	10,33 €
<b>Montant des taxes et redevances</b>	<b>55,93 €</b>	<b>55,93 €</b>
<b>Total de la facture type</b>	<b>198,13 €</b>	<b>198,13 €</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,65 €</b>	<b>1,65 €</b>

**M. LE MAIRE :** Les pertes étant importantes, nous avons changé tous les compteurs. Nous avons procédé à la sectorisation de nos réseaux par l'installation de vannes afin d'identifier plus facilement les fuites. Nous pouvons ainsi disposer d'outils nous permettant de cibler les endroits où se situent les pertes importantes. Nous sommes dans les communes dont le col d'eau est le plus bas, et ce, avec des installations plutôt en bon état.

Les Florentinois peuvent continuer à boire de l'eau de la Ville de Saint-Florentin.

*2023/017 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021*

*VU l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)*

*VU l'article L. 213-2 du Code de l'environnement,*

*VU le projet de rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.*



*CONSIDERANT que le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante doit faire l'objet d'une délibération.*

*CONSIDERANT qu'en application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à (le SISPEA).*

*CONSIDERANT que le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.*

*CONSIDERANT que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.*

***Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité,***

- ***ADOpte*** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ***DECIDE*** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ***DECIDE*** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ***DECIDE*** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

6. MAISON DE SERVICES PUBLICS – PLAN DE FINANCEMENT

Demande de subventions complémentaires pour notre Maison de Services Publics

Financiers	Montant
<b>Etat</b>	
DSIL 2018 accordé	100 000 €
DSIL 2020 accordé	128 434 €
DSIL 2022 accordé	308 978 €
DSIL 2023 demandé	352 448 €
<b>Total Etat</b>	<b>889 860 €</b>
<b>Région Bourgogne FC</b>	
Soutien à l'investissement accordé	282 750 €
<b>Département de l'Yonne</b>	
Pacte de territoire demandé	300 000 €
Ville de St-Florentin	752 039 €
<b>Total</b>	<b>2 224 649 €</b>

2023/018 - MAISON DE SERVICES PUBLICS - PLAN DE FINANCEMENT

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Règlement d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,*

*Vu la convention spécifique de soutien à l'investissement – Rénovation Urbaine du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté,*

*Vu le Contrat de Territoire signé à l'échelle intercommunale avec le Département de l'Yonne ;*

*Notre commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'élaboration d'un projet ambitieux visant à offrir aux habitants de notre commune les meilleurs services de proximité envisageable dans un lieu adapté.*

*C'est ainsi que nous avons décidé de créer un nouveau lieu d'accueil pour les services au public rue Jules Lancôme. À l'issue des différentes démarches de conception, et de commande publique, nous sommes aujourd'hui prêts à lancer les travaux de construction.*

*Sur cette base, c'est l'occasion de re balayer les partenaires financiers que nous pouvons mobiliser dans ce dossier. C'est l'objet du présent rapport :*

*Plan de financement actualisé :*



FINANCEURS	MONTANTS SOLLICITÉS
ETAT	
DSIL 2018 (*)	100 000,00 €
DSIL 2020 (*)	128 434,00 €
DSIL 2022 (*)	308 978,00 €
DSIL 2023	352 447,74 €
REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	
Soutien à l'investissement Rénovation Urbaine (*)	282 750,00 €
DEPARTEMENT DE L'YONNE	
Pacte Territoire – volet Ambitions	300 000,00 €
VILLE DE SAINT FLORENTIN	752 039,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 224 649,34 €</b>

(\*) : aide déjà accordée

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

## 7. RESTAURATION DE L'ORGUE - PLAN DE FINANCEMENT

Demande de subventions pour la restauration de l'orgue

Financiers	Montant
<b>Etat</b>	
DSIL 2023 demandé	14 800 €
<b>Fondation du patrimoine</b>	
Souscription	6 500 €
Ville de St-Florentin	15 700 €
<b>Total</b>	<b>37 000 €</b>

**M. LE MAIRE** : Notre orgue a été rénové, il y a une dizaine d'années. Nous devons prévoir quelques travaux. De quoi s'agit-il ?

**M. Daniel PARIGOT** : C'est simplement de la mécanique. Nous avons des problèmes avec le pédalier. L'été étant très chaud impacte la mécanique, laquelle est entièrement en bois. Deux jeux sont à changer. La distribution d'air et l'étanchéité ne présentent pas de problèmes.



**M. LE MAIRE** : Nous allons procéder à sa rénovation après la saison.

**M. Daniel PARIGOT** : La souscription est prolongée pour cette année. Tous les donateurs sont les bienvenus. La somme de 6 500 € déjà perçue provient de donateurs de passage et des grands donateurs qui distribuent à France Patrimoine qui ventile ensuite.

**M. LE MAIRE** : Le reste à charge pour la Ville s'élève à 15 700 €. De ce fait, nous maintenons notre orgue en très bon état. J'y tiens beaucoup.

*2023/019 - RESTAURATION ORGUE - PLAN DE FINANCEMENT*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Règlement d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,*

*Vu le partenariat avec la Fondation du Patrimoine et la souscription associée aux travaux concernant l'orgue ;*

*Notre commune est riche d'un patrimoine remarquable que nous veillons régulièrement à entretenir et protéger. C'est en effet à la fois un devoir de préservation pour les générations futures mais également un moyen de faire de ce patrimoine un outil de développement local notamment touristique*

*Ainsi, depuis plusieurs années, nous sommes engagés dans une rénovation profonde de notre église, dont le programme de travaux avance régulièrement. Au sein de cet ensemble, nous avons la chance d'héberger un orgue reconnu au niveau international grâce à la mobilisation de l'association Point d'Orgue qui nous offre de multiples opportunités de mettre en valeur notre patrimoine.*

*Notre orgue a fait l'objet d'un relevage, une restauration conséquente en 2011, cependant les aléas climatiques ainsi que la défaillance de certains tuyaux, du fait d'une conception inadéquate, nécessitent une nouvelle vague de travaux sur cet instrument. Les travaux de restauration sont estimés à environ 37 000 € HT*

*À ce titre, il nous appartient de mobiliser tous les appuis financiers mobilisables. Nous avons d'ores et déjà mobilisé la fondation du patrimoine en lançant une souscription. Mais nous avons la possibilité de mobiliser des financements en provenance de l'État. C'est l'objet du présent rapport.*

*Plan de financement :*

<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANTS SOLLICITÉS</b>
ETAT	
DSIL 2023	14 800,00 € €
FONDATION DU PATRIMOINE	
Souscription	6 500,00 €
VILLE DE SAINT FLORENTIN	15 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 000,00 €</b>



*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

## 8. TERRAIN FOOT 5 – PLAN DE FINANCEMENT

Demande de subventions pour la construction d'un terrain de foot 5.

Financiers pour le foot 5	Montant
ANS	47 366,40 €
Fédération Football	30 000,00 €
Ville de St-Florentin	19 341,60 €
<b>Total</b>	<b>96 708,00 €</b>

Financiers pour l'Espace Work Out	Montant
ANS régional	19 320,40 €
Ville de St-Florentin	4 830,10 €
<b>Total</b>	<b>24 150,50 €</b>

*2023/020 - TERRAIN DE FOOT 5 - PLAN DE FINANCEMENT*

*Vu le Code général des Collectivités territoriales,*

*Vu le Règlement d'intervention financière de l'Agence Nationale du Sport dont notamment le plan 5 000 terrains de sport,*

*Vu les conditions de partenariat financier avec la Fédération Française de Football (Fond d'aide au Football Amateur) ;*

*Notre ville a régulièrement mis l'accent sur le développement de la pratique sportive au travers des différents équipements que nous avons réalisés ou réhabilités. Par ailleurs, nous avons veillé à ce que les enfants de notre territoire qui fréquentent nos établissements d'enseignement bénéficient des meilleures conditions de pratique sportive.*

*C'est dans le même esprit que nous nous sommes engagés dans un programme de construction d'un nouvel équipement dit Terrain Foot5 ainsi que des aménagements complémentaires afin de permettre aux écoles élémentaires Pommier Janson et Pézennec de pouvoir développer de nouvelles activités sportives.*



*Eu égard à l'évolution des modes de financement propres à ce genre d'équipement, il est nécessaire de revoir le plan de financement de la manière suivante :*

**Pour le Terrain Foot 5**

Financiers	Montant HT	Taux
ANS volet national	47 366,40 €	48,98%
Fédération Football	30 000,00 €	31,02%
Commune	19 341,60 €	20,00%
<b>Total</b>	<b>96 708,00 €</b>	<b>100,00%</b>

**Pour les équipements complémentaires – Espace Work Out**

Financiers	Montant HT	Taux
ANS volet régional	19 320,40 €	80,00%
Commune	4 830,10 €	20,00%
<b>Total</b>	<b>24 150,50 €</b>	<b>100,00%</b>

*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

- **APPROUVE** les plans de financement ci-dessus présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

9. CONVENTION AVEC LE SMBVA

**M. LE MAIRE** : Nous prévoyons de réaménager la zone humide sur le parc Guérin et pouvons être accompagnés par le SMBVA pour l'aménagement mieux paysagé de la mare et de la noue traversante.

Le SMBVA pourra bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau.

Je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec le SMBVA pour cette réalisation.

**Mme Maud GERMAIN** : Un hôtel ne devait-il pas être construit à cet endroit ?

**M. LE MAIRE** : Non. S'il devait y avoir une construction un jour, ce serait à la place des bâtiments de VNF. Ce n'est pas d'actualité pour l'instant.



**Mme Maud GERMAIN** : Les personnes chargées de planter les arbres et les végétaux réfléchissent au problème climatique auquel on est confronté.

**M. Daniel PARIGOT** : Il y a des espèces très proches de celles que nous utilisons actuellement et qui résistent à la chaleur. Même les espèces actuelles naturelles qui repoussent s'adaptent plus facilement. Comme il y a des périodes sèches, les racines vont chercher plus bas.

*2023/021 - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE - RÉAMÉNAGEMENT DES ZONES HUMIDES – UNE MARE ET D'UNE NOUVEAU HUMIDE DANS LE SITE DU PARC GUERIN (SAINT-FLORENTIN)*

*Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,*

*VU les statuts du SMBVA,*

*VU le Code de la commande publique,*

*CONSIDERANT que la convention a pour objet d'organiser les modalités juridiques et financières de l'opération et de préciser les engagements du SMBVA d'une part et de la Commune d'autre part,*

*CONSIDERANT notamment que cette opération nécessite que la maîtrise d'ouvrage d'une partie des opérations soit déléguée par la commune au SMBVA,*

*CONSIDERANT que la convention prévoit un plan de financement et l'appel aux subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie,*

*CONSIDERANT que le projet de convention doit être soumis au Conseil Municipal ;*

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **VALIDE** le projet de convention qui lui est soumis,
- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention,
- **AUTORISE** M. le maire à solliciter les partenaires pour l'octroi de subventions.



## 10. ADMISSION DES FAMILLES AU PÔLE PETITE ENFANCE

**Mme Marie-Claude SCHWENTER** : Il s'agit de valider l'admission de :

- 5 enfants chez les bébés. 5 accords pour une entrée en mars 2023. 4 contrats réguliers et 1 contrat occasionnel ;
- 2 enfants chez les moyens. 2 accords pour une entrée en mars 2023. 1 contrat régulier et 1 contrat occasionnel ;
- 1 enfant chez les grands. 1 accord pour une entrée en mars 2023. 1 contrat occasionnel.

Le Pôle Petite Enfance affiche toujours complet. Le Comité de Pilotage a eu lieu le lundi 6 mars 2023 pour faire le bilan de l'année 2022.

Le Pôle Petite Enfance accueille de plus en plus d'enfants issus de familles d'accueil, et de plus en plus de familles de la Communauté de Communes.

Une demande d'agrément de 6 places supplémentaires est envisagée.

Des aides de la CAF sont prévues pour le financement de ces 6 places supplémentaires. Saint-Florentin est une commune classée en Zone de Revitalisation Rurale ; à ce titre, le montant forfaitaire sur les places nouvelles est de 3 600 € au lieu de 2 650 €.

**M. LE MAIRE** : Les installations permettent de passer de 25 à 30 berceaux. Cependant, la CAF doit envisager les subventions pour financer ces places supplémentaires. De même, Maison Bleue souhaiterait actualiser leurs coûts (augmentation de l'énergie, etc.). Je suis assez d'accord d'augmenter le nombre de places puisque c'est un service que l'on propose à la population. Si nous devons participer un peu financièrement, nous le ferions.

**M. Daniel PARIGOT** : Si les frais fixes restent les mêmes, ce sera plus intéressant.

**Mme Marie-Claude SCHWENTER** : 10 places supplémentaires sont demandées en rapport avec la liste d'attente.

**M. LE MAIRE** : La loi se durcit concernant les assistantes maternelles. L'accueil est limité à 4 enfants. Économiquement, c'est difficile pour elles.

**Mme Marie-Claude SCHWENTER** : Un exemple de difficultés d'organisation : si elles accueillent 4 enfants le matin, 2 s'en vont à 14 h, et si elles doivent en récupérer à 13 h 30, cela n'est pas possible parce que les enfants ne doivent pas se croiser pendant une demi-heure. C'est la même règle pour le Pôle Petit Enfance. C'est très réglementé.

**M. LE MAIRE** : De telles règles entraînent un déficit du nombre d'assistantes maternelles chaque année.



*2023/022 - ADMISSION DES FAMILLES AU PÔLE PETITE ENFANCE*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2011 instaurant les modalités d'inscription des familles au Pôle Petite Enfance*

*CONSIDERANT que l'évaluation des admissions doit être présentée au conseil municipal pour avis, après passage en commission d'admissibilité,*

*CONSIDERANT l'avis favorable donné à 8 familles lors de la commission d'admissibilité du 1<sup>er</sup> Mars 2023.*

*Il est proposé que le conseil municipal donne un avis favorable :*

*- à l'admission de 5 enfants chez les bébés, 1 chez les grands et 2 chez les moyens.*

*Complément d'information :*

*Le choix des admissions reste en dernier ressort de la décision du Maire.*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

*● SUIT l'avis favorable de la commission.*

## 11. CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'engager des saisonniers pour le Centre Aéré et le Camping

- 2 saisonniers pour 876 heures – coût 17 070 €
- 6 animateurs saisonniers – coût 20 710 €

Cette dépense est prévue au budget.

*2023/023 - CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3, 2°,*

*Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale*



*Comme chaque année en été, l'effectif du personnel permanent de la ville doit être complété par des agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers.*

*Plusieurs services sont concernés par la création d'emploi saisonniers :*

*Le centre aéré :*

*La structure accueille au mois d'août les enfants de 3 à 17 ans. En conséquence, et pour respecter les normes d'encadrement, il est nécessaire de faire appel à **6 personnels saisonniers** pour la période du lundi 31 juillet 2023 au vendredi 25 août 2023. Ces agents serviront à temps complet. Leur emploi correspond au grade d'adjoint d'animation territorial. La rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de ce grade. Ces agents doivent être diplômés (BAFA). Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35 h, mais les heures complémentaires ne sont pas à exclure et plafonnées à 30 h/mois.*

*Le camping :*

*La pleine saison touristique se situant de juin à septembre, il est indispensable de renforcer l'équipe par **2 agents à temps complet** du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 août 2023, à raison de 36 h hebdomadaires (35h + 1 heure complémentaire) et 37 h (35 h + 2 heures complémentaires). Ils auront pour mission d'assurer l'accueil des usagers, les encaissements et de garantir l'hygiène des locaux et du matériel. Leur emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial. La rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de ce grade.*

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

● **DECIDE** de la création de 8 emplois saisonniers tels que définis ci-dessus, pour renforcer les équipes des services susvisés

● **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

## 12. TAUX D'IMPOSITION FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – ANNÉE 2023

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de valider les taux identiques en 2023 à ceux de 2022, à savoir :

- Taxe Foncière (bâti) .....40,00 %
- Taxe Foncière (non bâti) .....62,10 %
- CFE .....24,60 %

On aurait pu augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. On verra cela l'année prochaine.

**M. Christian BILLET** : Est-ce que l'investigation sur les résidences secondaires est en cours ?



**M. LE MAIRE** : Une résidence secondaire est une résidence qui n'est pas une résidence principale.

**2023/024- TAUX D' IMPOSITION FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - ANNÉE 2023**

**13. ATTRIBUTION DE CONCOURS FINANCIERS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2023**

Sur proposition du Maire, la commission a validé l'attribution des subventions en 2023 aux associations comme suit :

Subventions Annuelles	Montant	Subventions Annuelles	Montant
ADAVIRS	2 500,00 €	La Mission Locale de l'Auxerrois	14 000,00 €
AGASF	125 000,00 €	Festival en Othe - Festival 2023	3 000,00 €
Association Point Orgue	2 500,00 €	Comité de Jumelage	1 800,00 €
ESF Omnisports	54 700,00 €	<b>TOTAL des Suv. Annuelles</b>	<b>248 830,00 €</b>
Ensemble Florentinois Foot Club	15 300,00 €		
Fondation du patrimoine	230,00 €	<b>Subventions Exceptionnelles</b>	
Harmonie Municipale de St-Flo	11 000,00 €	Festival en Othe - Festicoccinelle	5 000,00 €
Les Amis de l'Ecole Publique	16 600,00 €	CYDALISE - Danse	2 500,00 €
Les Après-midis de St-Flo	1 200,00 €	YAC ESF	2 000,00 €
Les Ateliers du Puits	1 000,00 €	<b>TOTAL Subv. Exception..</b>	<b>9 500,00 €</b>

**Mme Françoise COUDERT** : J'ai fait partie de la commission lorsqu'on a travaillé sur ce dossier, il y a des montants qui ont changé et qui paraissent conséquents.

**M. LE MAIRE** : Je me suis procuré les règles. J'ai lu votre rapport.

**M. Daniel MAILLARD** : Cela fait 23 ans que je suis conseiller municipal, c'est la première fois qu'un compte-rendu de commission n'est pas adressé aux élus.

**M. LE MAIRE** : Je voudrais dire quelque chose que je n'ai pas apprécié. Depuis des années, nous n'avons plus de section football au sein de l'ESF (Entente Sportive Florentinoise) créée par M. BOURGOIN père. Depuis 50 à 60 ans, il avait bien été décidé qu'au sein de l'ESF, il ne devait y avoir qu'un type de section par spécialité. C'est-à-dire qu'on ne peut pas avoir 2 clubs de foot, 2 clubs de gym, etc. Quand l'Entente Florentinoise de Football s'est créée, association très intéressante pour s'occuper de toute notre jeunesse Florentinoise, elle a demandé à être adhérente de l'ESF, elle a été refoulée. Je trouve cela inadmissible.

D'accord, vous les refoulez, mais, moi, j'en tiendrai compte. Aujourd'hui, 150 enfants participent et le club tourne très bien. J'ai des échos tout à fait positifs de certaines villes du département. Le fait que l'ESF ne les acceptait pas m'a froissé.



C'est pour cela qu'en tant que maire, j'estime qu'ils ont les mêmes droits que les autres sections. De ce fait, une répartition par rapport au nombre d'enfants de moins de 18 ans sera faite, soit tous les mineurs. 492 licenciés de moins de 18 ans à l'ESF omnisports. On ne peut pas parler d'omnisports puisque le football n'a pas le droit d'être à l'ESF. Ce qui est totalement intolérable. Je me suis disputé avec le président de l'ESF omnisports qui a rejeté ces 130 jeunes footballeurs de moins de 17 ans.

**Mme Françoise COUDERT** : Si ce club compte autant de jeunes, c'est que cela concerne deux communes.

**M. LE MAIRE** : Ce sont de fausses informations et c'est un scandale. Tous les statuts sont déposés en préfecture. C'est une association florentinoise avec des Florentinois dirigés par des gens de différentes origines ethniques. Cela n'a rien à voir avec Neuvy-Sautour. Neuvy-Sautour dispose d'une équipe d'adultes qui paie pour jouer sur le terrain de Saint-Florentin. J'ai demandé à l'Entente Florentinoise de Football, pour la première année de ne pas créer d'équipe d'adultes. C'est seulement si les jeunes de 17 ans, qui auront 18 ans l'année prochaine, souhaitent poursuivre, qu'ils pourront créer une équipe d'adultes. Il existait aussi à St-Florentin un club d'adultes composé uniquement de personnes d'origine maghrébine, dirigé par deux Florentinois qui travaillent à Paris. Ce n'était pas viable. La preuve c'est que cette équipe n'existera plus et tombera toute seule.

En revanche, notre association Entente florentinoise de Football est bien florentinoise sauf qu'elle ne pouvait pas faire partie de l'ESF, ce qui n'est pas normal.

S'agissant des subventions, l'année dernière en 2022, l'ESF a perçu 62 000 €. Cette année, j'ai augmenté l'enveloppe à 70 000 €. J'ai ensuite fait une règle de trois pour la répartition en fonction du nombre de licenciés. L'ESF compte 492 licenciés de moins de 18 ans + 138 à l'EFF, soit 630. D'où le résultat : 111,11 €/licencié jeunes ce qui donne 54 700 € pour l'ESF « omnisports » et 15 300 € pour l'Entente Florentinoise de Football. Cela n'est que normal.

**M. Daniel MAILLARD** : Je ne porte pas de jugement entre le football et l'omnisports. Je ne comprenais pas pourquoi le rapport de la commission n'a pas été adressé à tous les élus. Cela paraît logique.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai empêché personne de l'envoyer.

**M. Daniel MAILLARD** : Ce n'est pas à moi de l'envoyer.

**M. LE MAIRE** : Auparavant, ce problème n'a jamais été évoqué.

**Mme Françoise COUDERT** : C'est le montant qui me pose problème.



**M. Daniel MAILLARD** : Si maintenant la subvention est attribuée au club de jeunes, on ne change pas l'année prochaine au gré du vent. De plus, tu m'as dit n'avoir rien à faire des anciens...

**M. LE MAIRE** : Il ne faut pas le dire ainsi. Comme vous, vous n'avez rien à faire du foot... Ce n'est pas normal.

**M. Daniel MAILLARD** : Ce n'est pas nous.

**M. LE MAIRE** : Ils ont été rejetés par l'ESF, ce qui est inacceptable.

**M. Daniel MAILLARD** : Je souhaite apporter quelques précisions. L'ESF n'a pas rejeté le club de football. Il leur a été dit cela : depuis 45 ans que l'ESF existe on a des problèmes chaque année avec le football. Le dernier club de football qui a existé a laissé une dette de 7 000 € que le club omnisports a dû éponger. Il a fallu intervenir auprès des commerçants parce que le président continuait à émettre des chèques avec le chéquier du club. L'ESF leur a dit de fonctionner pendant un an. À l'issue, faire le bilan et voir s'ils seront intégrés ou pas.

**M. LE MAIRE** : Ils n'ont pas dit que cela.

**M. Daniel MAILLARD** : Si. Un courrier le confirme. L'ESF omnisports représente 135 000 € de salaire, 11 000 € de fonctionnement du club de tennis et du club de boules soit... 430 000 €...

**M. LE MAIRE** : Je ne suis pas d'accord avec tout ce que tu dis. Ce sont les associations qui s'occupent de la gestion sur les complexes financés par la CCSA, les investissements étant réalisés par la Communauté de Communes, alors que la gratuité est appliquée pour toutes les autres associations communales. Ce n'est pas le cas dans toutes les villes. Il ne faut pas mélanger le tennis, les boules et l'ensemble des autres associations qui utilisent les infrastructures appartenant à la Ville. Certes, les deux associations tennis et boules font partie de l'omnisports, mais sous le règlement de la Communauté de Communes et non sous le règlement de la ville de Saint-Florentin pour ce qui concerne l'utilisation des infrastructures qu'ils occupent.

Je complète les propos de Daniel, lesquels sont partiellement justes. Le club de football de Saint-Florentin comprend même des équipes de filles. Ils ont de bons résultats au niveau sportif, ils sont bien encadrés. On gardera cette règle que j'institue à savoir le nombre de licenciés. Il faut éduquer les jeunes et leur donner la possibilité de s'exprimer par la pratique du sport et aussi du point de vue culturel, c'est notre devoir.

**Mme Françoise COUDERT** : Quand se rendent-ils au stade ?



**M. LE MAIRE** : Le mercredi, le samedi. Ils ont des encadrants bénévoles qui pratiquent l'éducation positive. Il y a toutes les origines dans ce club de foot.

**M. Daniel MAILLARD** : Je vous rassure. C'est la même chose au club omnisports.

**M. LE MAIRE** : Pour montrer ma bonne volonté, je vous propose d'augmenter la somme de 70 000 €, avec la répartition que je veux absolument garder par rapport au nombre de jeunes de -18 ans. Je veux bien monter à 74 000 €, mais avec la même règle. Si l'on monte à 74 000 €, au lieu d'avoir 111,11 € par licencié, on aura 117,46 €. Cela signifie que l'ESF recevra 57 700 € au lieu de 54 000 € et l'EFF recevra 16 209 € au lieu de 15 300 €. Je veux bien accepter cela,

**M. Daniel MAILLARD** : Tu as fait ton choix, je l'admets. Cependant, cela va poser un problème. En effet, jusqu'alors, la subvention était accordée par rapport aux dépenses. Dès lors que c'est le nombre de licenciés qui est retenu, il n'y a donc plus à justifier de dépenses. De ce fait, on va avoir la course à la licence. On a des sections qui mettent la licence à 40 € d'autres à 110 €. On constate que les enfants vont au moins cher, c'est-à-dire vers les sections à 40 €.

**M. LE MAIRE** : Je ne suis pas d'accord avec cela. Le foot a du succès comme partout en France.

**M. Daniel MAILLARD** : On risque d'avoir des sections qui feront tout pour attirer des jeunes. Ils n'auront pas à justifier les dépenses.

**M. LE MAIRE** : J'ai dit que les clubs devront fournir leur compte d'exploitation et leur bilan. Cela ne changera pas.

**M. Daniel MAILLARD** : Malgré tout, la subvention sera attribuée par rapport au nombre de licences.

**M. LE MAIRE** : Jusqu'à présent, je ne m'occupais pas de cette commission. Maintenant, j'aurai un esprit très critique. Le club de foot m'a transmis un dossier complet avec la photo des enfants et toutes les données nécessaires. C'est très bien fait. En revanche, je n'ai pas cela de la part des autres. De ce fait, je vais demander la même chose à tous.

**M. Éric LANGLOIS** : Mettez-vous à la place de familles composées de 3, 4 enfants à 130 € la licence. Ce n'est pas possible avec l'inflation que l'on vit.

**M. Daniel MAILLARD** : On ne peut pas fonctionner avec une section à moins de 110 €. Les déplacements que l'on fait ont un coût (Salon-de-Provence, Liévin, Belfort, etc.). En plus avec 130 €, ils ont 50 € d'aide, 50 € de la CAF...



**M. Éric LANGLOIS** : Des aides de quoi ? Pour ceux qui travaillent, c'est juste.

**M. Daniel MAILLARD** : Les activités sportives que l'on propose aux enfants sont de l'ordre de - 10 € par mois.

**M. LE MAIRE** : Je constate que cette section Foot a démarré à 100 adhérents, elle a maintenant 160 adhérents et cela tourne, il y a de la discipline lors des entrainements. Allez les voir et ensuite vous me direz si j'ai bien fait ou pas.

**Mme Françoise COUDERT** : On peut les mettre une année à l'essai et reconsidérer les choses l'année prochaine.

**M. LE MAIRE**: Ils démarrent et ont besoin de fournitures. Ils ont sollicité des entreprises qui leur ont versé de l'argent. En tant que maire de Saint-Florentin, je me dois d'aider une association qui s'occupe de nos jeunes de 6 à 17 ans. Il y a des équipes engagées dans des championnats départementaux. Chaque mois, ils montent en compétence. Allez les voir et vous constaterez que ce club est multiculturel et ça marche.

**M. Daniel MAILLARD** : Comme toutes les associations de notre territoire.

**M. LE MAIRE** : Je vous propose de passer les subventions à 74 000 € en utilisant la règle de répartition que je vous ai donnée, à savoir la règle des jeunes de - 18 ans. Les autres subventions ont été attribuées par la commission. L'AGASF fait partie des dépenses sociales.

**M. Daniel MAILLARD** : Le dossier que j'avais préparé comprenait aussi deux parties, la partie sociale et l'autre partie.

Il faut voter ce soir la fin de haut niveau. Cela a été mis en place en 1990 pour sauver le foot.

Je suis d'accord de supprimer l'aide aux brevets d'État. Le but étant que les clubs forment les brevets d'État. L'aide à la formation était payée pendant 3 ans tant que le brevet d'État reste au club.

**M. LE MAIRE** : Chaque association se débrouille avec la subvention que nous versons. Cela n'empêchera pas les clubs de devoir présenter un rapport d'activités, et ce, chaque année.

**M. Daniel MAILLARD** : D'autre part, la commission a demandé que les dossiers ne soient pas transmis au 30 janvier, comme c'est le cas actuellement, mais le 15 décembre afin de les étudier et avoir le temps de recontacter les clubs, si besoin.



**M. LE MAIRE** : Je ne suis pas d'accord avec cela. Les éléments ne sont pas complets pour un bilan au 15 décembre. Normalement, les comptes se terminent au 31 décembre. Est-ce que dans les entreprises établissent leur bilan au 15 décembre ? Non.

**M. Daniel MAILLARD** : Dans le monde sportif, la saison s'arrête le 30 septembre.

**M. LE MAIRE** : Je n'aime pas les choses mal ficelées. Une année, c'est une année. Cela ne me gêne pas d'avoir les dossiers fin janvier. On ne vote jamais le budget avant le mois de mars. Pourquoi ennuyer les clubs à présenter des dossiers plus tôt ?

**M. Daniel PARIGOT** : À L'origine de cette demande c'était la réception cette année de dossiers de demandes de subventions qui étaient de véritables « torchons ».

**M. LE MAIRE** : Il faut donner le règlement qui liste les éléments composant le dossier. Si le dossier est bien rempli, on le traite, sinon on le rejette. Laissez-leur le temps de terminer leur année civile. Je veux des bilans par année civile présentés au 31 janvier de l'année suivante. De toute façon, on ne prend jamais de décision avant le mois de mars. Entre le 31 janvier et le 15 mars, la commission a le temps de traiter les dossiers.

**M. Daniel PARIGOT** : Pour la gestion, je ne suis pas d'accord avec vous en ce qui concerne l'échéance, les saisons fonctionnent en saisons sportives.

**M. LE MAIRE** : Les années civiles, c'est les années civiles. Le problème est le même avec la piscine. On travaille avec le délégataire en année civile et non de septembre à septembre. Pour les clubs, nous allons réécrire le règlement à transmettre à toutes les associations. Je validerai le règlement avec vous. On leur donnera jusqu'au 31 janvier pour déposer leur dossier. Si c'est mal rempli, leur dossier ne sera pas retenu. Il faut éviter des interprétations possibles.

**Mme Françoise COUDERT** : En commission, nous avons évoqué le cas du COS que l'on pensait en sommeil. Or, depuis une assemblée générale a eu lieu. Rien n'a été prévu pour eux.

**M. LE MAIRE** : Il n'est pas question que l'on touche aux investissements pour l'avenir de Saint-Florentin. Je travaille pour nos enfants ou nos petits-enfants.

L'important c'est d'avoir des règlements clairs, un compte de résultat, un bilan.

**M. Daniel MAILLARD** : Il est noté que l'on paie à l'omnisport les 1 900 € de location du collège. M. le maire en 2019 a dit « je ne veux plus travailler avec le collège, je donne l'argent à omnisports qui paiera ».

**M. LE MAIRE** : Aller, pour conclure, je vous propose de monter pour les sportifs de 70 000 € à 74 000 € et de répartir avec la même règle de trois.



Soit : par jeune 117,46 € ; pour l'EFS omnisports 57 790 €, pour ESF Foot 16 209 €.

La délibération 25 est adoptée

#### 14. PRIX DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2023

Les prix de l'énergie ont aussi un impact sur le coût de revient de l'eau.

Cela entraîne la hausse du prix du m<sup>3</sup>

Le terme fixe ne bouge pas ..... 15,00 € / an

Le prix du m<sup>3</sup> passe de ..... 1,06 € HT à 1,16 € HT

**M. Daniel MAILLARD** : Il faut voir le nombre de m<sup>3</sup> qu'on pompe et le nombre de m<sup>3</sup> qui repart sur l'épuration. Il y a quelques personnes qui branchent directement l'eau du puits chez eux. Elles ne consomment plus d'eau douce, mais remettent à l'assainissement.

**M. Christophe LECOMPTE** : Ce n'est pas de la triche. Toutes les communications sont faites de la part de l'État pour que l'on utilise l'eau naturelle. Pomper et stocker de l'eau pour arroser son jardin. J'en ai parlé à la commission.

**M. LE MAIRE** : Stocker de l'eau de pluie pour arroser son jardin, c'est normal.

**M. Daniel MAILLARD** : Certains l'utilisent pour la machine à laver ou pour les WC.

La délibération 26 est adoptée (2 votes contre : Maud GERMAIN, Manuel PEREIRA)

## 15. BUDGET PRINCIPAL

<b>BUDGET PRINCIPAL Ville de St-Florentin</b>			
<b>PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022</b>			
<b>Résultat Général - exercice 2022</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>
Dépenses	6 144 529,17 €	Dépenses	2 755 419,33 €
Recettes	6 992 780,00 €	Recettes	2 525 203,25 €
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>848 250,83 €</b>	<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>- 230 216,08 €</b>
Reprise du résultat antérieur	1 843 566,50 €	Reprise du résultat antérieur	123 375,16 €
<b>Résultat cumulé à la clôture 2022</b>	<b>2 691 817,33 €</b>	<b>Résultat cumulé à la clôture 2022</b>	<b>- 106 840,92 €</b>
		Restes à réaliser en dépense	1 257 635,00 €
		Restes à réaliser en recette	852 316,85 €
		<b>Résultat des restes à réaliser</b>	<b>- 405 318,15 €</b>
<b>Résultat global cumulé de fonctionnement</b>	<b>2 691 817,33 €</b>	<b>Résultat global cumulé d'Investissement</b>	<b>- 512 159,07 €</b>
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2022</b>			<b>2 179 658,26 €</b>
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette		Affectation Cpt 001 Investissement dépenses	
2 179 658,26 €		106 840,92 €	
Affectation Cpt 1068 Investissement recette		Total contrôle	
512 159,07 €		106 840,92 €	
<b>Total contrôle</b>		<b>2 691 817,33 €</b>	

### Dépenses de fonctionnement :

	Budget précédent	Réalisations 2022	Budget 2023		Budget précédent	Réalisations 2022	Budget 2023
<b>011 - Charges à caractère Général</b>	<b>2 715 465,00</b>	<b>2 343 040,21</b>	<b>2 573 770,00</b>	<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>108 355,00</b>	<b>105 652,29</b>	<b>110 410,00</b>
60 - Achats et variations de stocks	1 578 000,00	1 286 690,84	1 395 000,00	635. Administration des impôts	49 855,00	47 471,25	51 410,00
605 Achats de matériels	70 000,00	58 831,29	70 000,00	637. Autres organismes	58 500,00	58 181,04	59 000,00
60.. Fournitures non stockables (élec+gaz)	1 235 000,00	1 007 419,81	1 080 000,00	<b>012 - Charges de Personnel</b>	<b>2 411 826,00</b>	<b>2 410 357,15</b>	<b>2 201 035,00</b>
60. Fournitures non stockées	105 000,00	84 150,89	97 000,00	62.. Personnel extérieur	50 000,00	34 556,17	50 000,00
606.. Fournitures d'entretien	111 000,00	89 372,31	97 000,00	633. Impôts sur rémunérations	42 180,00	42 058,41	37 500,00
606.. Fournitures adm. Et scolaires	57 000,00	46 916,54	51 000,00	64.. Charges de personnel	2 319 646,00	2 333 742,57	2 113 535,00
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>637 010,00</b>	<b>544 575,14</b>	<b>604 060,00</b>	<b>65 - Autres charges de Gestion Courante</b>	<b>1 469 221,00</b>	<b>813 670,04</b>	<b>1 659 057,00</b>
611 Contrats de prestations	63 400,00	39 727,73	37 000,00	6521 Déficit ou excédent budget annexes	680 000,00	30 000,00	900 000,00
61. Locations	27 310,00	23 541,08	19 010,00	65... Indemnités, frais etc..	128 780,00	107 734,36	113 505,00
615.. Entretien et réparations	161 200,00	103 978,98	114 800,00	65.. Pertes et particip. Obligatoires	321 735,00	319 860,28	301 377,00
615.. Entretien et maintenance	156 000,00	183 364,32	192 750,00	657.. Subventions	338 706,00	356 075,40	344 175,00
616.. Assurances	36 100,00	33 073,23	33 500,00	<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>19 500,00</b>	<b>19 059,97</b>	<b>16 463,00</b>
618.. Services extérieurs	193 000,00	160 889,80	207 000,00	<b>66 - Charges financières</b>	<b>150 000,00</b>	<b>139 118,74</b>	<b>137 000,00</b>
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>392 100,00</b>	<b>406 121,94</b>	<b>464 300,00</b>	<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>145 654,00</b>	<b>142 853,53</b>	<b>136 500,00</b>
622.. Indemnités, honoraires	35 000,00	47 383,35	55 200,00	<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 700 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 758 461,19</b>
623.. Publicité, publications	48 000,00	40 038,39	51 500,00	<b>042 - Op Transfert dont Amortissement</b>	<b>290 800,00</b>	<b>276 429,53</b>	<b>291 000,00</b>
624.. Transports	69 200,00	65 419,67	76 400,00	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>8 902 966,00</b>	<b>6 144 529,17</b>	<b>8 773 286,19</b>
625.. Voyages et déplacements	9 500,00	6 400,00	10 000,00				
626.. Frais postaux et télécom	49 000,00	52 101,54	52 000,00				
628.. Services extérieurs	181 400,00	194 778,99	219 200,00				

## Recettes de fonctionnement

	Budget précédent	Réalisations 2022	Budget 2023		Budget précédent	Réalisations 2022	Budget 2023
<b>013 - Atténuation de charges</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6 890,60</b>	<b>6 000,00</b>	<b>74 - Dotations</b>	<b>2 040 384,00</b>	<b>2 264 781,09</b>	<b>2 616 638,00</b>
<b>70 - Produits des services</b>	<b>357 350,00</b>	<b>416 294,92</b>	<b>454 070,00</b>	7411 Dotations forfaitaires	849 010,00	849 010,00	845 872,00
702. Coupes de bois	1 000,00	0,00	1 000,00	7412 Dot. Solidarité rurale	183 047,00	183 047,00	190 000,00
70B - Redevances, recette s...	<b>37 300,00</b>	<b>36 679,09</b>	<b>41 300,00</b>	744 FCTVA	22 000,00	23 298,49	6 200,00
703. Concessions cimetière	10 000,00	11 840,00	12 000,00	7461 Autres		12 178,00	
703. Droits de station. & locations	19 000,00	16 323,93	16 000,00	7471 Etat autres participations	74 000,00	20 592,48	73 316,00
703. Redevances	6 000,00	6 216,26	11 000,00	7478 Autres organismes	93 000,00	156 786,12	104 000,00
703. Autres	2 300,00	2 298,90	2 300,00	7483 Compensations TP		189 750,00	189 750,00
706 - Prestations de services	<b>104 500,00</b>	<b>105 052,89</b>	<b>118 070,00</b>	7483 Compensations CET	340 241,00	340 241,00	720 000,00
706. Redevances	47 500,00	52 058,43	11 070,00	7483 Exo TF	470 506,00	470 506,00	470 000,00
706. Redevances et droit periscolaires	57 000,00	52 994,46	107 000,00	7485 Divers	8 580,00	19 372,00	17 500,00
708 - Autres produits	<b>214 550,00</b>	<b>274 562,94</b>	<b>299 700,00</b>	<b>75 - Autres Produits</b>	<b>78 800,00</b>	<b>87 875,08</b>	<b>84 000,00</b>
708. Budgets annexes	85 650,00	103 709,39	144 600,00	752 Revenus des immeubles	78 800,00	87 875,08	84 000,00
708. Aux communes du GFP	114 400,00	112 486,60	122 600,00	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>5 850,00</b>	<b>5 914,38</b>	<b>5 807,00</b>
708. Autres	14 500,00	58 366,95	26 500,00	76. Produits financiers	5 850,00	5 914,38	5 807,00
<b>73 - Impôts et Taxes</b>	<b>4 435 591,00</b>	<b>4 047 788,31</b>	<b>3 803 847,00</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>17 000,00</b>	<b>49 481,95</b>	<b>20 000,00</b>
73111 Taxes Foncières et d'Habitation	3 216 943,00	2 815 700,00	3 000 000,00	77. Divers et mandats abbulés		15 173,28	10 000,00
73112 CVAE	365 349,00	365 349,00	0,00	7788 Divers	17 000,00	34 308,67	10 000,00
73113 Taxes sur les commerces	117 174,00	110 638,00	110 000,00	<b>042 - Op de transfert</b>	<b>114 425,00</b>	<b>113 753,67</b>	<b>115 425,00</b>
73114 IFER	26 210,00	24 498,00	25 000,00	722 Immos corporelles	80 000,00	110 046,43	80 000,00
73221 FNGIR	3 72 099,00	3 72 099,00	3 72 099,00	78. Autres	34 425,00	3 707,24	35 425,00
73223 FPIC	41 881,00	41 881,00	40 000,00	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>7 059 400,00</b>	<b>6 992 780,00</b>	<b>7 105 787,00</b>
73224 Fonds DMTO	121 935,00	121 935,84	100 000,00	<b>R 002 - Résultat reporté n-1</b>	<b>1 843 566,50</b>	<b>6 992 780,00</b>	<b>1 667 499,19</b>
7318 Autres	0,00	4 950,00	0,00	<b>TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 902 966,50</b>	<b>6 992 780,00</b>	<b>8 773 286,19</b>
7344 Taxes sur les déchets	72 000,00	89 199,80	61 748,00				
7351 Taxes sur l'électricité	102 000,00	101 537,67	95 000,00				

**M. Christophe LECOMPTE** : Les coupes de bois sont celles d'ONF ?

**M. LE MAIRE** : Elles ne rapportent rien.

## Dépenses et recettes d'investissement

	Budget précédent	Réalisations 2022	Budget 2023
<b>20 - Immos incorporelles</b>	<b>72 883,00</b>	<b>35 500,00</b>	<b>10 650,00</b>
202 PLU et concessions	72 883,00	35 500,00	10 650,00
<b>204 - Subventions versées</b>	<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
204 Subv. Versées	33 000,00	0,00	6 000,00
<b>21 - Immos corporelles</b>	<b>942 079,00</b>	<b>85 029,00</b>	<b>483 455,00</b>
<b>Terrains et agencements</b>	<b>450 428,00</b>	<b>8 230,00</b>	<b>150 000,00</b>
2111 Terrains et agencements	450 428,00	8 230,00	150 000,00
<b>Constructions et Installations</b>	<b>491 651,00</b>	<b>76 799,00</b>	<b>333 455,00</b>
21.. Constructions et installations	282 108,00	58 383,00	183 825,00
21.. Autres immos	209 543,00	18 416,00	94 630,00
21.. Vidéo protection	0,00	0,00	55 000,00
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>5 281 271,00</b>	<b>1 067 110,00</b>	<b>5 543 568,00</b>
23.. Foot 5	250 000,00	14 947,00	240 000,00
23.. Lavoir d'Avrolles	219 897,00	134 106,00	7 450,00
23.. Autres Opérations	4 811 374,00	918 057,00	5 296 118,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>6 329 233,00</b>	<b>1 187 639,00</b>	<b>6 043 673,00</b>
<b>16 - Dotations et Emprunt</b>	<b>657 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>550 000,00</b>
16441 Emprunt	657 630,00	0,00	550 000,00
<b>020 - Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>
<b>45 - Op pour cpt de tiers</b>	<b>80 000,00</b>	<b>69 996,00</b>	<b>18 000,00</b>
Opérations de périls	80 000,00	69 996,00	18 000,00
<b>040 - Op de transfert</b>	<b>114 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 425,00</b>
Travaux edn régie et autres	114 425,00	0,00	82 425,00
<b>041 - Op patrimoniale</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>
2313 Immobilisation	50 000,00	0,00	150 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTIS.</b>	<b>7 231 288,00</b>	<b>1 257 635,00</b>	<b>6 924 098,00</b>
<b>D 001 - Solde d'exécution n-1</b>			<b>106 841,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTIS. CUMULEES</b>	<b>7 231 288,00</b>	<b>1 257 635,00</b>	<b>7 030 939,00</b>

	Budget précédent	Réalisations 2022	Budget 2023
<b>13 - Subv. D'investissement</b>	<b>2 836 517,00</b>	<b>759 723,00</b>	<b>1 903 721,00</b>
<b>16 - Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>807 130,00</b>
<b>10 - Dotations et fond divers</b>	<b>1 767 579,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 809 159,00</b>
10222 FC TVA	515 495,00	0,00	1 000 000,00
10222 FC TVA 2022	622 850,00	0,00	277 000,00
10222 FC TVA sur RAR	187 870,00	0,00	0,00
10226 Taxe d'aménagement	20 000,00	0,00	20 000,00
1068 Excédent de fonctio. Capitalisé	421 364,46	0,00	512 159,00
<b>024 - Produits de cessions d'immos</b>	<b>369 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>443 468,00</b>
<b>45 - Op pour Cpt de tiers</b>	<b>92 885,95</b>	<b>92 593,85</b>	<b>18 000,00</b>
<b>021 - Vir de la section de fonctionnement</b>	<b>1 700 501,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 758 461,00</b>
<b>040 - Op d'Ordre transfert entre sections</b>	<b>290 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 000,00</b>
<b>041 - Op patrimoniales</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTIS.</b>	<b>7 107 913,41</b>	<b>852 316,85</b>	<b>7 030 939,00</b>
<b>R 001 - Résultat reporté n-1</b>	<b>123 375,00</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 231 288,41</b>	<b>852 316,85</b>	<b>7 030 939,00</b>

Il est prévu de rénover l'ensemble de l'éclairage. En effet, l'éclairage public représente 45 % en kWh de consommation que nous faisons pour la Ville de Saint-Florentin. Le fait d'avoir éteint les lumières de 22 h jusqu'à 6 h du matin nous a permis de réaliser une belle économie. Néanmoins, le budget de l'éclairage s'élève de 150 000 € à 180 000 € pour

l'éclairage public L'éclairage par Led non seulement permet une économie très nette d'énergie, mais également permet la programmation automatique de l'intensité. Cependant, 1300 lanternes sont à changer. La dépense totale est estimée à 640 000 € HT.

La délibération n° 27 est adoptée

## 16. BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2023

BUDGET SPIC Eau Potable Ville de St-Florentin PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 Résultat Général - exercice 2022					
FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		285 863,68 €	Dépenses		276 210,71 €
Recettes		320 900,11 €	Recettes		297 492,50 €
Résultat de l'exercice 2022		35 036,43 €	Résultat de l'exercice 2022		21 281,79 €
Reprise du résultat antérieur		230 690,81 €	Reprise du résultat antérieur		202 723,23 €
Résultat cumulé à la clôture 2022		265 727,24 €	Résultat cumulé à la clôture 2022		224 005,02 €
			Restes à réaliser en dépense		268 916,00 €
			Restes à réaliser en recette		146 158,26 €
			Résultat des restes à réaliser		- 122 757,74 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		265 727,24 €	Résultat global cumulé d'Investissement		101 247,28 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022					366 974,52 €

### Budget de l'Eau - Vue d'ensemble

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Votes au titre du présent budget	468 972,00 €	324 675,00 €
002 - Résultat reporté		265 727,00 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>468 972,00 €</b>	<b>590 402,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Votes au titre du présent budget	225 925,00 €	247 435,00 €
RAR	268 916,00 €	146 158,00 €
002 - Résultat reporté		101 247,00 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>494 841,00 €</b>	<b>494 840,00 €</b>

<b>Total du Budget</b>	<b>963 813,00 €</b>	<b>1 085 242,00 €</b>
------------------------	---------------------	-----------------------

M. Daniel PARIGOT : Cette année, on a vendu moins d'eau avec plus de raccordés.

**M. LE MAIRE** : Sur 2022, il y a 10 % d'impayés, soit 30 000 €.

**M<sup>me</sup> Maud GERMAIN** : Il y a eu un gros bug sur la facture de Véolia.

La délibération n° 28 est adoptée

### 17. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

BUDGET SPIC Assainissement Ville de St-Florentin PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 Résultat Général - exercice 2022					
FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		22 289,48 €	Dépenses		33 227,02 €
Recettes		693,58 €	Recettes		30 738,75 €
Résultat de l'exercice 2022		- 21 595,90 €	Résultat de l'exercice 2022		- 2 488,27 €
Reprise du résultat antérieur		54 567,93 €	Reprise du résultat antérieur		- 9 375,39 €
Résultat cumulé à la clôture 2022		32 972,03 €	Résultat cumulé à la clôture 2022		- 11 863,66 €
			Restes à réaliser en dépense		82 355,00 €
			Restes à réaliser en recette		130 439,00 €
			Résultat des restes à réaliser		48 084,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		32 972,03 €	Résultat global cumulé d'investissement		36 220,34 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022					69 192,37 €

#### *Budget de l'Assainissement - Vue d'ensemble*

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Votes au titre du présent budget	46 955,00 €	44 905,00 €
002 - Résultat reporté		32 972,00 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>46 955,00 €</b>	<b>77 877,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Votes au titre du présent budget	132 931,00 €	66 830,00 €
RAR	82 355,00 €	130 439,00 €
002 - Résultat reporté		36 220,00 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>215 286,00 €</b>	<b>233 489,00 €</b>

<b>Total du Budget</b>	<b>262 241,00 €</b>	<b>311 366,00 €</b>
------------------------	---------------------	---------------------

La délibération n° 29 est adoptée

18. BUDGET ANNEXE DE COURQUILLON 2023

BUDGET ANNEXE COURQUILLON Ville de St-Florentin PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 Résultat Général - exercice 2022					
FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		626 137,82 €	Dépenses		624 687,82 €
Recettes		626 137,82 €	Recettes		557 425,06 €
Résultat de l'exercice 2022		- €	Résultat de l'exercice 2022		- 67 262,76 €
Reprise du résultat antérieur		- 757 320,69 €	Reprise du résultat antérieur		579 375,04 €
Résultat cumulé à la clôture 2022		- 757 320,69 €	Résultat cumulé à la clôture 2022		512 112,28 €
			Restes à réaliser en dépense		- €
			Restes à réaliser en recette		- €
			Résultat des restes à réaliser		- €
Résultat global cumulé de fonctionnement		- 757 320,69 €	Résultat global cumulé d'Investissement		512 112,28 €
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2022</b>					<b>- 245 208,41 €</b>

**Budget Annexe du Courquillon - Vue d'ensemble**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Votes au titre du présent budget	1 000 318,00 €	1 757 638,00 €
002 - Résultat reporté	757 321,00 €	
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 757 639,00 €</b>	<b>1 757 638,00 €</b>

  

Investissement	Dépenses	Recettes
Votes au titre du présent budget	1 282 430,00 €	770 318,00 €
RAR		
002 - Résultat reporté		512 112,00 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 282 430,00 €</b>	<b>1 282 430,00 €</b>

  

<b>Total du Budget</b>	<b>3 040 069,00 €</b>	<b>3 040 068,00 €</b>
------------------------	-----------------------	-----------------------

**M. LE MAIRE** : Il reste à dépenser 162 000 € de travaux.

**M. Daniel MAILLARD** : Il faut prendre conscience du fait que les immeubles de l'ancien centre de Saint-Florentin ne pourront jamais être rénovés par les propriétaires. C'est trop coûteux.

**M. LE MAIRE** : En effet, et cela représente un vrai problème pour des centres-bourgs comme le nôtre.

La délibération n°30 est adoptée.

19. BUDGET ANNEXE CAMPING

BUDGET ANNEXE du Camping Ville de St-Florentin PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 Résultat Général - exercice 2022			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	84 021,00 €	Dépenses	12 663,74 €
Recettes	64 081,66 €	Recettes	10 655,00 €
Résultat de l'exercice 2022	- 19 939,34 €	Résultat de l'exercice 2022	- 2 008,74 €
Reprise du résultat antérieur	13 265,14 €	Reprise du résultat antérieur	1 045,97 €
Résultat cumulé à la clôture 2022	- 6 674,20 €	Résultat cumulé à la clôture 2022	- 962,77 €
		Restes à réaliser en dépense	- €
		Restes à réaliser en recette	- €
		Résultat des restes à réaliser	- €
Résultat global cumulé de fonctionnement	- 6 674,20 €	Résultat global cumulé d'investissement	- 962,77 €
		Résultat final cumulé au 31/12/2022	- 7 636,97 €

*Budget Annexe du Camping- Vue d'ensemble*

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Votes au titre du présent budget	90 190,00 €	90 190,00 €
002 - Résultat reporté		
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>90 190,00 €</b>	<b>90 190,00 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Votes au titre du présent budget	7 765,00 €	8 748,00 €
RAR		
002 - Résultat reporté	983,00 €	
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>8 748,00 €</b>	<b>8 748,00 €</b>

<b>Total du Budget</b>	<b>98 938,00 €</b>	<b>98 938,00 €</b>
------------------------	--------------------	--------------------

**M. Daniel MAILLARD** : J'aurais souhaité que l'on installe des parkings à vélo en bois pour les cyclotouristes. Il n'en existe que deux. C'est insuffisant. De même, il n'existe aucun chargeur à vélo sur la ville de Saint-Florentin.

Le maire de Migennes en a installé sur le port.

**M. LE MAIRE** : Cela pourra se faire... Il est évident que le cyclotourisme se développe énormément.



**M. Daniel MAILLARD** : J'espère également qu'on verra installer des hangars à vélo que je réclame depuis des années.

**La délibération n°31 est adoptée.**

**M. Éric LANGLOIS** : Est-ce que vous avez des chiffres concernant le tourisme vert ?

**M. LE MAIRE** : Les deux années qui viennent de s'écouler avec la crise sanitaire ne nous ont pas permis de faire un réel bilan. Je pense que cette année, les chiffres seront meilleurs.

Je vous informe que la voie SNCF Saint-Florentin 3 est déclassée définitivement. Cela signifie que l'on peut relancer le projet vélo route avec l'Agglomération de Troyes. La part de la Communauté de communes jusqu'à la frontière de l'Aube représente 2 M€. Il est donc nécessaire d'aller chercher des subventions.

## 20. QUESTIONS DIVERSES

**Mme Françoise COUDERT** : Vous parliez d'éclairage. Le bureau de tabac du bas de Saint-Florentin ouvre de bonne heure. On entend que des bureaux sont cambriolés.

**M. LE MAIRE** : Nous n'avons pas constaté plus de délinquance que d'habitude depuis que l'éclairage public est éteint.

**Mme Françoise COUDERT** : Les commerçantes ne sont pas rassurées quand elles ouvrent leur magasin le matin.

**M. LE MAIRE** : J'ai changé les horaires de la femme de ménage qui s'occupe de l'entretien de la mairie afin qu'elle n'arrive pas aussi tôt.

**Mme Claudette ROUSSEAU** : Est-ce que le fond vert ne concerne que l'éclairage public ? Pour l'éclairage du musée, il faudrait changer les projecteurs.

**M. LE MAIRE** : Il faudrait faire un devis.

**Mme Claudette ROUSSEAU** : J'avais demandé à M. Branco qui m'avait indiqué qu'aucune dépense de cet ordre n'était prévue pour le moment.

**M. LE MAIRE** : Il est prévu un budget de 5 800 € d'éclairage Led pour le musée.

**Mme Claudette ROUSSEAU** : Le meuble « instruments de musique » est à revoir.



**M. LE MAIRE** : On convoque la société pour demander un devis. Il est nécessaire d'entretenir nos biens.

**Mme Claudette ROUSSEAU** : Je vous avais envoyé un courrier l'année dernière à ce propos.

**Mme Maud GERMAIN** : J'entends parler des ampoules. Qu'en est-il de l'éclairage prévu sous la halle ?

**M. LE MAIRE** : Il a été question aujourd'hui des grands projets qui seront lancés à Saint-Florentin. J'ai nommé un AMO pour faire un plan général de tout cela ainsi qu'une évaluation. Cette fois, on a mis le métier sur l'ouvrage. Ce n'est pas que la halle que l'on rénove, mais tout le coin pour resituer le marché sur la place Dilo.

L'idée est de déplacer le monument aux morts et de l'installer au centre de la ville. De ce fait, on récupère l'ancien boulevard. Un projet est donc à monter à cet endroit et le verdier. Il faut que je trouve un AMO spécialisé dans l'alimentation pour qu'il nous conseille sur l'aménagement de la halle. L'étude est prévue cette année qui débouchera sur une estimation de coût.

**Mme Maud GERMAIN** : En attendant, il sera nécessaire de rééquilibrer les néons pour un éclairage correct.

**M. LE MAIRE** : Je vais demander que l'on s'occupe de cela.

**M. Éric LANGLOIS** : Quand la route qui va à Turny sera refaite ?

**M. LE MAIRE** : Cela relève de la compétence du Département. Cependant, j'ai cru comprendre que la route qui va de Bas Turny au moulin des Pommerrats sera refaite. J'ignore quand. Quant à celle qui va de Saint-Florentin et qui descend à Bas Turny, j'ai envoyé une lettre au président, ancien Florentinois, pour lui signaler le danger que représente cette route et qu'il sera responsable en cas d'accident. Les forages sont en cours pour l'analyse et les études sont lancées.

**M. Éric LANGLOIS** : Il faudrait au moins reboucher les nids de poule.

**M. Christophe LECOMPTE** : Il y a un vrai problème avec les panneaux interdisant les 3,5 tonnes et les limitations de vitesse. Ils ont disparu. Le matériel agricole évolue, il est de plus en plus lourd.

**Mme Françoise COUDERT** : Est-ce que quelqu'un d'autre que moi profite des nuisances des petites motos vertes qui tournent en boucle ?



Conseil municipal de Saint-Florentin 17 mars 2023

**M. LE MAIRE** : Il est toujours difficile de les identifier.

*La séance est levée à 21 h 20.*